

CONFÉDÉRATION SUISSE

OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

① CH 667 364 G A3

(51) Int. Cl.4: G 04 B

37/14

Demande de brevet déposée pour la Suisse et le Liechtenstein Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

72 FASCICULE DE LA DEMANDE A3

(21) Numéro de la demande: 1386/86

Requérant(s):
Rémy Montavon S.A., Boécourt

22) Date de dépôt:

09.04.1986

(72) Inventeur(s):
Dal Busco, Giancarlo, Courrendlin

(42) Demande publiée le:

14.10.1988

(74) Mandataire: Dietlin & Cie S.A., Genève

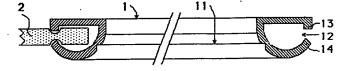
Fascicule de la demande publié le:

14.10.1988

66 Rapport de recherche au verso

54 Support de montre.

Support de montre destiné à la fixation du boîtier, comprenant une bague (1) entourant le boîtier, pour sa fixation, par devant ou par derrière, et présentant sur au moins une partie deux flancs (13, 14) agencés pour permettre le sertissage d'un élément d'attache (2). Cette bague comporte un épaulement (11) pour la fixation par force du boîtier et est réalisée en matériau plus dur que l'élément d'attache.





Bundesamt für geistiges Eigentum Office fédéral de la propriété intellectuelle Ufficio federale della proprietà intellectuale

RAPPORT DE RECHERCHE RECHERCHENBERICHT

Demande de brevet No Patentgesuch Nr H 1386/86 CH

НО 15 161

Categorie Kategorie	DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS EINSCHLÄGIGE DOKUMENTE Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes Kennzeichnung des Dokuments, mit Angabe, soweit erforderlich, der massgeblichen Teile	Revendications con cernees Betriff Anspruch Nr.
	Actinization and documents, intringation of the control of the con	
х	DE-U-7 042 909 (RODI & WIENENBERGER)	1-4,6,
	* Page 3, ligne 14 - page 4, ligne 10; figures 4,5 *	-
x	DE-U-7 400 969 (KNOLL & PREZIGER)	1,2,4,
	* En entier *	
x	GB-A-1 156 894 (ARMIN GISIGER-LUSA) * Page 2, ligne 10 - page 4, ligne 9; figures *	1,2
A		4-7
x	CH-B- 349 223 (BAUMGARTNER) * En entier *	1,3-7
•		
	,	
		ļ

Recherchierte Sachgebiete (INT CL³)

Date d'achèvement de la recherche/Abschlussdatum der Recherche 18-12-1986

Examinateur OEB/EPA Prüfer

30

REVENDICATIONS

- 1. Support de montre destiné à recevoir un boîtier, caractérisé en ce que ledit support comprend une pièce destinée à entourer le boîtier et à le maintenir en place de façon amovible et présentant sur au moins une partie de son pourtour deux flancs superposés entre lesquels est serti au moins un élément d'attache.
- 2. Support de montre selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la pièce comprend deux éléments, dont chacun possède au moins un flanc de sertissage.
- Support de montre selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la pièce présente un épaulement pour la fixation par friction du boîtier.
- 4. Support de montre selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la pièce est une bague métallique.
- 5. Support de montre selon la revendication 4, caractérisé par le fait que la bague métallique est teintée.
- 6. Support de montre selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'élément d'attache est en matériau souple.
- 7. Support de montre selon les revendications 4 et 6, caractérisé par le fait que l'élément d'attache est serti par recouvrement et pinçage.
- 8. Support de montre selon la revendication 7, caractérisé par le fait qu'en plus de l'élément d'attache, la bague permet le sertissage d'éléments décoratifs.
- 9. Support de montre selon la revendication 8, caractérisé par le fait que les éléments décoratifs sont positionnés de manière à indiquer tout ou partie des heures.

DESCRIPTION

L'invention a pour objet un support de montre destiné à recevoir un boîtier et comprenant une pièce destinée à entourer le boîtier et à le maintenir en place de façon amovible. La possibilité de varier le support permet la création de bracelets, de porte-clés, de pendentifs ou de pendulettes par exemple.

Ces différents modèles peuvent être réalisés en fonction des modes avec des matériaux très variés, en ce qui concerne soit la couleur, soit la texture (plastique, cuir, tissus, par exemple).

On connaît déjà un dispositif de fixation d'un bracelet à un boîtier de montre décrit dans le modèle d'utilité DE-U-7 400 969 et comportant une pièce présentant deux flancs superposés agencés pour permettre le sertissage (par recouvrement et pinçage) des extrémités du bracelet. Cette pièce est toutefois solidaire du boîtier, le bracelet seul pouvant être amovible.

On connaît également par le modèle d'utilité DE-U-7 042 909 un boîtier de montre comportant une partie centrale amovible, prise entre la carrure et la lunette. Cette partie centrale agrandit la forme générale de la montre et présente deux projections comportant des ouvertures pour la fixation du bracelet.

L'avantage de l'invention est de permettre la création, à moindres frais, de très nombreux modèles, tant au point de vue aspect extérieur (forme, couleur), que matière.

Le support de montre destiné à recevoir un boîtier selon l'invention est caractérisé en ce que ledit support comprend une pièce destinée à entourer le boîtier et à le maintenir en place de façon amovible et présentant sur au moins une partie de son pourtour deux flancs superposés entre lesquels est serti au moins un élément d'attache.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemples, quelques formes d'exécution de l'objet de l'invention.

Dans le dessin:

La figure 1 est une vue en coupe de la bague de sertissage du support et de fixation du boîtier,

les figures 1A et 1B des détails d'exécution d'une bague en deux parties,

les figures 2 et 3 sont des exemples de montage, en pen-15 dentif et en bracelet, et

les figures 4 et 5 sont des exemples de sertissage d'éléments décoratifs, en plus de l'élément d'attache.

La figure 1 est une coupe de la bague 1 de sertissage de l'élément d'attache 2. La face interne de cette bague comporte un épaulement 11 destiné à maintenir en place le boîtier de montre (non représenté au dessin), qui est introduit par friction dans la bague.

A cet effet, on utilisera de préférence un boîtier de montre réalisé en matériau plus souple que la bague, par exemple 25 un boîtier plastique dans une bague métallique.

En variante, on peut prévoir un boîtier comportant des éléments de fixation à la bague.

La bague 1 comporte sur sa partie extérieure un évidement circulaire 12 dans lequel on peut introduire l'élément d'attache 2 avant de le pincer entre les flancs opposés 13 et 14.

La variante de la figure 1A schématise une bague en deux parties, dont chacune comporte un flanc de sertissage, respectivement 13A et 14A.

La variante de la figure 1B présente également une bague en deux parties, mais ici le flanc de sertissage 14B comporte deux épaulements disposés de part et d'autre du flanc opposé 13B, ceci bien sûr afin d'assurer une fixation optimale de l'élément d'attache.

La figure 2 représente une bague 1 comportant un élément d'attache 2, de manière à créer soit un pendentif, soit un porte-clés.

La figure 3 représente l'invention appliquée à un bracelet de montre.

La figure 4 est une extension de la précédente, dans laquelle, en plus des éléments d'attache 2, la bague 1 permet de maintenir des éléments décoratifs 3, juxtaposés à l'attache 2. Ces éléments décoratifs peuvent être réalisés dans des matériaux différents, selon l'aspect désiré.

La figure 5 représente une variante dans laquelle la bague 1 permet le sertissage à la fois de l'élément d'attache 2 et des éléments décoratifs 3.

En variante, on pourrait envisager d'utiliser des éléments décoratifs positionnés de manière à repérer les heures.

Dans les exemples donnés, la bague de sertissage est ronde, mais il va sans dire que l'on peut envisager toute autre forme générale.

Sans sortir du cadre de la présente invention, on peut également prévoir de teinter la bague, par tout procédé connu.

65

60

